



Bourguébus

Garcelles-Secqueville

La charte départementale serait-elle remise en cause ? Inquiétude des élus autour des projets d'implantation d'éoliennes

Le conseil municipal de Garcelles-Secqueville s'interroge et s'inquiète quant aux projets éoliens en cours d'étude ou de réalisation dans la périphérie de la commune. En effet, *"Lorsque la société Intervent dépose son premier projet en mairie, les promoteurs mettaient en avant le respect de la charte départementale rédigée pour non pas réglementer, (ce n'est pas son statut), mais comme un code de bonne conduite. En 2003, il semblait indispensable de se conformer aux prescriptions de ce texte".* Or selon les élus, *"deux ans plus tard, les choses ont bien changé. Le dernier projet de la société Intervent sur la commune de Garcelles-Secqueville propose une implantation (8 machines)*

à moins de deux kilomètres du site éolien de Chicheboville-Conteville, (8 machines) actuellement en cours de réalisation : ceci en opposition avec ce que préconise la charte : une distance minimum de 5 km entre deux sites. Le 29 mai prochain, commencera l'enquête publique concernant un projet éolien sur la commune de Frénouville (6 ou 8 machines ?). Là encore, la charte n'est pas respectée : la distance entre le site de Chicheboville et celui de Frénouville sera encore inférieure au minimum préconisé".

Le conseil municipal s'interroge sur la multiplication des projets au sud de l'agglomération caennaise. *"Y a-t-il une réelle volonté d'organiser dans le départe-*

ment le développement de l'énergie éolienne ou préfère-t-on au nom de la volonté d'Etat (accord de Kyoto) laisser les promoteurs faire ce qu'ils veulent ?"

Le conseil municipal s'inquiète aussi de la réponse possible du préfet. *"La loi de juillet 2005 permettant aux communes d'organiser ce développement de l'éolien sur leur territoire n'a toujours pas été accompagnée de ses décrets d'application. Le conseil municipal ne souhaite pas voir le paysage actuel se couvrir d'éoliennes. Il espère que le Préfet saura tenir ses engagements, lui qui a précisé lors de la présentation du site de Saint-Martin-des-Besaces que la charte départementale sera appliquée".*